



Achat logiciel - peut de me faire arnaquer

Par **juliettedlc**, le **09/02/2012 à 14:13**

Bonjour, je cherche à acheter un logiciel professionnel de sous-titrage, à un prix conséquent. Mes recherches montrent qu'une nouvelle version risque de sortir d'ici peu, (septembre 2012) mais les commerciaux qui revendent ce logiciel sont de mauvaise foi et répondent à côté de ma question très simple: quand sortira la prochaine version? J'ai peur d'acheter ce logiciel et de me retrouver dans 4 ou 6 mois avec une vieille version. Et que les commerciaux refusent de me remettre cette nouvelle version. Est-ce légal de cacher ce genre d'information ? Puis-je exiger, si elle sort dans les 6 mois- 1 an après mon achat, d'obtenir la nouvelle version gratuitement ? merci

Par **pierrot94**, le **10/02/2012 à 14:44**

si vous voulez la mise à jour gratuite faites le préciser dans le contrat par écrit. Les paroles s'envolent les écrits restent. Seuls les écrits comptent dans les procédures juridiques.